

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le quinze septembre à vingt heures le conseil municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

Date de convocation : 04/09/2015

Présents : Mmes et M. LAFONTANA – CASSIEROU – LASSOUDIERE – DERUE – JOFFRE – DAMEME – CONDOM – CHERFA-CASE – RAYNAL – CHANSAVANG

Excusé ayant donné procuration : W. FORTAGE à A. BARGUE – T. AGERT à P. LASSOUDIERE – M.C. BLONDEAU à H. JOFFRE

ORDRE DU JOUR

1	Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2015
2	Rentrée scolaire
3	Travaux à l'école – Installation du four électrique à la cantine
4	Financement de l'étude sur l'exploration du puits comblés rue de la Merci
5	Entretien annuel des agents
6	Travaux de voirie rue de la Merci reportés (effacement de réseaux aériens du bourg)
7	Décision modificative n° 1 du Budget assainissement – Paiement de la facture de SNATI SARP Sud-Ouest
8	SIAEPANC : Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'Eau potable et du service public d'assainissement non collectif.
9	Eco Trail Aventure
10	Motion de l'AMF sur la baisse des dotations de l'état
	QUESTIONS DIVERSES

N° 35-2015**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2015**

En page 4 du procès-verbal :

Sur la première ligne, rajouter « nt » à « propose ».

Au point Appel d'offre pour les bâtiments scolaires, 3^{ème} et 4^{ème} ligne remplacer renouvelables par annuels et rajouter le mot petit.

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

RENTREE SCOLAIRE

Mme CHANSAVANG fait le point sur la rentrée scolaire.

Les horaires d'enseignement ne changent pas, lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h – 12h et 13h45 – 16h et le mercredi 9h – 12h avec garderie jusqu'à 12h30.

Il y a une baisse des effectifs avec 88 élèves inscrits (contre 98 l'année dernière) répartis comme suit :

20 en Petite et Moyenne section

21 en Grande section – CP

25 en CE1-CE2

20 en CM1-CM2

La directrice a fait part d'une éventuelle fermeture de classe l'année prochaine par l'académie, si l'effectif venait encore à baisser et à passer en dessous de 83 élèves.

Les TAP (temps d'activités périscolaires) sont des temps de découverte libre pour l'instant mais deux cycles d'activités sont programmés jusqu'à fin décembre (tir à l'arc, fléchettes, échecs, multisport ...).

POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE

M. DAMEME signale que la toiture a été refaite (tuiles changées et certains chevrons ont été remplacés). Les sols des classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont été refaits (pose de lino), il a été mis en place des stores électriques pour occulter le soleil.

En ce qui concerne le four électrique qui doit compléter l'équipement de la cuisine, la commission patrimoine-voirie-sécurité doit se rapprocher de la société API pour étudier ce qu'engendrerait l'installation d'un tel four, modification des installations, puissance du compteur

N° 36-2015

FINANCEMENT DE L'ETUDE SUR L'EXPLORATION DU Puits COMBLÉS RUE DE LA MERCI

Dans le but de proposer des logements locatifs sociaux, la commune de Bonnetan va procéder à la réhabilitation de bâtiments communaux rue de la Merci en partenariat avec Gironde Habitat.

La présence de carrières et d'un puits comblés à l'endroit même du projet oblige la commune à faire réaliser une exploration de ce puits pour lever le doute sur la dangerosité du secteur. Coût de l'étude : 9800.00 € HT, soit 11 760.00 € TTC

<i>Subvention conseil général 50 %</i>	4 900.00 €
<i>Autofinancement commune (y compris TVA)</i>	6 860.00 €

TOTAL

11 760.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la réalisation de l'étude,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide du Conseil Général.

N° 37-2015

ENTRETIEN ANNUEL DES AGENTS

M. LAFONTANA présente le document de travail qu'il a établi sur l'entretien professionnel suite à la réunion organisée par le Centre de Gestion de la Gironde.

Après l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel démarrée en 2010 dans les collectivités territoriales volontaires, le décret qui a été publié généralise donc cette pratique à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux et met fin à la procédure de notation.

Le cadre juridique de cette démarche repose sur :

- la loi 83-634 du 13 juillet 1983 (article 17) modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (articles 76, 76-1) modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux.

Afin de mettre en place cette démarche d'entretien professionnel il est nécessaire d'établir l'organigramme de l'effectif de la mairie qui fait apparaître les supérieurs hiérarchiques directs de chaque agent.

Cette notion de supérieur hiérarchique direct est liée à une notion fonctionnelle par rapport au mode de fonctionnement opérationnel des services administratifs, techniques et scolaires. Dans ce cadre, l'évaluateur est celui qui organise et contrôle le travail de l'agent évalué.

Monsieur LAFONTANA précise que l'organigramme a été établi sur ce principe et il propose au conseil municipal de donner son avis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'organigramme présenté.

<u>Autorité territoriale</u>	Le Maire : Alain BARGUE					
<u>Responsable hiérarchique direct</u>	<u>Alain BARGUE</u>	<u>Thierry AGERT</u> Adjoint chargé Patrimoine, Voirie et Sécurités	<u>Nadia CHANSAVANG</u> Adjointe chargée de la vie scolaire et de la jeunesse			
Services	Administratifs	Techniques		Scolaires		
Missions	Assurer la gestion des services publics aux administrés.	Assurer la gestion dans les domaines de la voirie, des bâtiments, des espaces verts et de la sécurité.		Assurer la gestion dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse.		
Domaines d'action	Accueil et secrétariat mairie	Infrastructures techniques	Entretien	Assistance aux activités scolaires	Restauration	Entretien
<u>Identification des postes de travail en lien avec les agents</u> La répartition des missions (mission principale P en rouge et secondaire S en orange) ⇒ <i>L'agent sera évalué par le responsable hiérarchique direct qui porte la responsabilité de la mission principale.</i>						
P1 - Secrétaire de mairie <u>Sandrine JARRY</u>	P					
P2 - Agent polyvalent de la mairie <u>Carmen ROQUE</u>	P		S		S	S
P3 - Agent polyvalent des services techniques <u>Ludovic LUBERT</u>		P	S			S
Poste n°4 - ATSEM <u>Anne-Marie LUCE</u> <u>et Sylvie RODRIGUEZ</u>				P	S	S
P5 - Agent polyvalent du service restauration <u>Corinne BRIZARD</u>					P	S
P6 - Agent polyvalent de l'école <u>Christine LOPEZ</u>				S	S	P

Par ailleurs, il est validé la démarche et le calendrier de mise en place de cette procédure d'entretien professionnel. Il est convenu que chaque responsable hiérarchique direct rédigera la fiche emploi des agents qu'il dirige. Une harmonisation des fiches emplois sera faite en réunion de coordination Maire, Adjointes et Délégués. Une réunion d'information avec les sept agents concernés sera planifiée sur la première quinzaine du mois d'octobre. Les entretiens professionnels pourront être réalisés à compter du 26 octobre 2015.

N° 38-2015**TRAVAUX RUE DE LA MERCI : EFFACEMENT DU RESEAU AERIEN DU BOURG**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie prévu Rue de la Merci vont être reportés en raison de travaux d'effacement du réseau électrique rue de la Merci.

En effet, il a été proposé par le SDEEG (Syndicat d'Energie Electrique de la Gironde) d'effectuer l'effacement du réseau électrique aérien rue de la Merci en même temps que l'enfouissement du réseau électrique et téléphonique place du lavoir.

Ces travaux sont financés en grande partie par le SDEEG et le S.I.E.C.M (Syndicat Intercommunal d'Electricité de Camarsac Montussan). Moins de 20 % des travaux restent à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions qui lieront la commune au SDEEG et à ORANGE. Le SDEEG est maître d'œuvre pour la totalité des travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son autorisation.

N° 39-2015

33061 COMMUNE DE BONNETAN
Code INSEE

DM
ASSAINISSEMENT

2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**DECISION MODIFICATIVE N° 1****Virements de crédits**

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES : Pour 14 Contre 0
 Date de convocation : 04/09/2015

L'an deux mille quinze, le 15 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Alain BARGUE, Maire.

Objet : Paiement de la facture de SNATI SARP Sud-ouest

crédits	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur
		ouverts	ouverts
	D 21532 : RESEAUX D ASSAINISSEMENT		4 872.02 €
	TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 872.02 €

D 2313 : Constructions
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours

4 872.02 €
4 872.02 €

N° 40-2015

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2014

Monsieur RAYNAL, Président du SIAEPANC de BONNETAN fait une présentation de chaque rapport.

Il est constaté depuis 5 ans une baisse du rendement du réseau ce qui s'explique par des pertes importantes par rapport au volume d'eau produit (1 940 716 m³ d'eau mis en distribution, 1 411 324 m³ d'eau distribué, soit 529 392 m³ non facturé). De ce fait le SIAEPANC est en droit de demander une pénalité de 30 000 € à la Lyonnaise des Eaux. Une négociation est engagée pour convertir cette pénalité en une recherche des causes de ces pertes.

La qualité de l'eau est bonne sur le réseau. Les prix ont augmenté de 2.8 % entre 2014 et 2015.

Concernant l'assainissement non collectif à BONNETAN, sur 340 installations 36 % sont satisfaisantes, 20 % à surveiller, 36 % à améliorer et 8 % à modifier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public d'assainissement collectif du SIAEPANC de BONNETAN.

ECO TRAIL AVENTURE

Cette manifestation a donc eu lieu le 5 septembre 2015. Elle était organisée par le Conseil Départemental, comité des sports et l'association RAID'N TRAIL de Salleboeuf. Le parcours s'étendait du Rocher de Palmer à Cenon à Saint-Sulpice et Cameyrac. BONNETAN était un point relais où avait lieu une épreuve de Sarbacane. 150 coureurs ont participé à cette manifestation.

N° 41-2015

MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

En préambule, Monsieur LAFONTANA chargé de la Commission des Finances intervient pour rappeler quelques éléments significatifs relatifs à la baisse des dotations de l'Etat.

Il indique quelques chiffres permettant d'apprécier la gravité de la situation :

- **6.000 €**... c'est l'augmentation du produit de nos recettes fiscales suite à la décision de relèvement de nos taux de fiscalité (+4% TF, +2%THA et 1% FNB) lors du vote de notre dernier budget.
- **2.000 €**... c'est l'effet collatéral de la baisse des recettes de fiscalité à la CDC ... avec la diminution de Dotation de Solidarité Communautaire, donc une recette en moins.
- **1.400 €** ... c'est l'augmentation du FPIC ... Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales (impact suppression de la taxe professionnelle) qui s'inscrit en dépenses de fonctionnement.

- **3.000 €** ... c'est le coût de la mise en place du service Instruction du droit des sols auparavant pris en charge par les services de l'Etat... un transfert de charges non négociable qui alourdit d'autant nos dépenses!
- **+20.000 €**... c'est l'impact en année pleine des charges portées par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.
- et enfin, la diminution importante des recettes avec la baisse de la Dotation globale de fonctionnement évaluée à plus de **10.000 €** pour 2015, sachant que viendrons s'ajouter **10.000 €** en 2016 et encore **10.000 €** de plus en 2017.

En résumé, à l'horizon 2017, et ceci, toute chose étant égale par ailleurs, il y aura une diminution de notre capacité d'autofinancement d'environ à euros constants de 50.000€.

Dans ce contexte, l'objectif d'investissement de nos finances locales passera de 180.000 € (montant TTC) par an à 80.000 €, soit une diminution de plus de 50%.

Monsieur le Maire expose :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, vont être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, l'AMG souhaite soutenir l'action de l'AMF pour mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

En effet, si cette baisse est maintenue sur les 2 prochaines années, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'actions (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

L'AMG rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur le territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que l'AMG soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat et à minima un lissage dans le temps,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité approuve la motion de soutien à l'AMG.

QUESTIONS DIVERSES

M. DAMEME demande quel sera l'emplacement du panneau lumineux d'information. Monsieur le Maire propose que chacun réfléchisse à cet emplacement.

M. DERUE annonce qu'il va devoir déménager et quitter BONNETAN. Il précise qu'il terminera son mandat de conseiller municipal.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de sécurisation de la RD 13^E4, il est dans l'attente du compte-rendu de la dernière réunion organisé par la commission voirie. Par la suite un maître d'œuvre devra être choisi.

M. LAFONTANA souhaiterait que le flash qui suit ce conseil municipal soit distribué au plus tard dimanche. D'autre part, une 1^{ère} ébauche du bulletin de janvier doit être faite, le choix des articles doit être validé pour le 15 octobre. La rédaction des articles devra être faite avant le 15 décembre pour permettre la mise en forme du bulletin municipal numéro 3 dans un délai raisonnable.

Il est précisé que le choix du nom de la salle multi-activités édifée par la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais s'est porté sur « Le relais des Coteaux ».

Mme CASSIEROU informe les conseillers que l'annuaire économique est presque terminé. En ce qui concerne le 1^{ER} Forum des associations à BONNETAN organisé le samedi 26 septembre, il est proposé d'offrir le café et des viennoiseries à l'ouverture ainsi qu'un vin d'honneur à 13 heures pour le clôturer. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de l'association BONNETANBULLE sur les manifestations à venir et le prêt de matériel.

Madame CASSIEROU précise que par manque de temps, elle souhaite se retirer de la commission vie associative.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h45

A. BARGUE

A. LAFONTANA

N.CHANSAVANG

G. DAMEME

C.RAYNAL

E. CONDOM

H. JOFFRE

C.CHERFA CASES

D. DERUE

M.L. CASSIEROU

P. LASSOUDIÈRE